

Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 33 (1976)

Heft: 12

Rubrik: Ailleurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

teurs les adresses d'éventuels membres d'un futur club, en indiquant, sur une carte postale: «Je m'intéresse à la création d'un club cyclotouriste» à l'adresse suivante:

Club cyclotouriste
«Feuille d'Avis de Vevey»
Rue du Lac 49
1800 Vevey

On ne saurait non plus passer sous silence, en espérant que seront nombreux les adeptes à ce futur club, le fait que dans

moins de six mois, on aura à Vevey avantage à se déplacer en bicyclette, car le problème du parcage de voitures à Vevey, avec la construction des estrades de la Fête des Vignerons, sera pratiquement insoluble. Et l'on peut encore assurer que celui qui prend (ou reprend) goût au vélo ne peut que s'en féliciter après peu de temps. Il s'aperçoit qu'il a tout à gagner avec le cyclotourisme, pour la bonne forme physique et pour apprécier la nature.

par Claude Ferrari
«Feuille d'Avis de Vevey»

Ailleurs

Le sport à la Lande-d'Ouée

L'affaire de tous

Au 41e R.I. de la Lande-d'Ouée, les vélos fleurissent. Pour s'en persuader, il suffit de pénétrer dans le bureau du colonel Mougin, chef de corps, ou dans celui du commandant Tuffereau. L'un et l'autre ont leur vélo de course apposés sur le mur qui leur fait face. Pour s'en persuader, il suffit de se promener près du poste de garde dont la barrière se lève à maintes reprises dans une journée pour laisser passer des «appelés» à qui l'on a donné le goût de l'effort... sportif. Car, de sport, dans cette unité, il est beaucoup question. Oh ! Il n'est pas question que de cela bien entendu. Les activités militaires traditionnelles ont droit de cité comme dans tout autre régiment. Mais il y est plus que présent!

Entraînement foncier et spécialisation

«Le service militaire, malgré ses imperfections, constitue la rampe de lancement idéale pour la promotion du sport en vue de l'amélioration de la qualité de la vie...»

«En outre, la pratique des sports et l'éducation physique dans la formation du combattant, constitue une impérieuse nécessité, la valeur physique demeurant une qualité fondamentale du soldat... Aussi l'objectif n° 1 dans tout programme de formation, d'instruction et d'entraînement opérationnel est-il de valoriser physiquement le jeune soldat en lui redonnant ce fonds de robustesse primitive et en lui faisant prendre conscience de son corps et de ses possibilités», a écrit dans son rapport le colonel Mougin.

Dans ce but, il est dispensé un entraînement foncier contrôlé et tout le monde est logé à la même enseigne. Ceux qui, à l'incorporation, n'ont jamais pratiqué une discipline sportive en bénéficient largement. Les autres, les minoritaires, conservent ou améliorent leur condition physique. Les qualités d'endurance et de force sont particulièrement travaillées sur des parcours, tout spécialement étudiés pour la circonstance. De plus, le cadre très forestier se prête facilement à de tels exercices.

L'entraînement foncier constitue le premier volet, la participation à des spécialités sportives constitue le second, et le côté le plus attrayant. Du football (sport le plus brisé) au judo en passant par la natation (piscines de Combourg et de Fougères), le tennis, le rugby, etc., l'appelé dispose d'un choix très éclectique. La pratique de la discipline choisie s'inscrit dans le cadre des demi-journées sportives.

Ainsi se présente en quelques mots la façon dont est organisé le «sport pour tous» à la Lande-d'Ouée, qui aboutit à des manifestations de plus grande envergure dont nous avons déjà parlé dans de précédentes éditions, tels les raids cyclistes, les raids à pied, les 100 km en 24 heures.

Contrôle médico-sportif: l'originalité

L'originalité réside dans le fait que les hommes sont suivis de façon parallèle sur le plan sportif et médical, par l'officier des sports, le capitaine Lopez, et le médecin. A l'incorporation, l'appelé est soumis à une série de tests (cardio-vasculaires) afin d'assurer une sélection, une orientation, une surveillance. Le contrôle médico-sportif a trois buts:

- Etablir une catégorisation suffisamment précise pour permettre un entraînement adapté aux possibilités physiques de chacun.
- Apporter un certain nombre de conseils, tant du point de vue de la technologie sportive et de ses retombées médicales que du point de vue hygiène.
- Suivre l'évolution et la surveiller par des examens répétés.

Les résultats constatés ont été probants. La capacité vitale moyenne a augmenté de 0,41 l. Cet exemple suffit à lui seul. Le sport à la Lande-d'Ouée. Plus qu'un complément. Un départ pour beaucoup. Une prise de conscience pour tout le monde.

par Jean-Luc Giroit, «Ouest-France, Rennes»

Le comité de coordination des conseils de parents d'élèves des écoles publiques soumet à M. Gagnaire le problème de l'éducation physique dans les écoles

Une délégation des Comités de coordination des conseils de parents d'élèves des écoles publiques de Villeurbanne s'est rendue à l'hôtel de ville de Villeurbanne pour y rencontrer M. Gagnaire, maire de la ville et vice-président de la Courly, et lui exposer en particulier les difficultés de la pratique de l'Education physique et sportive, suite à une enquête menée par les C.P.E. sur les conditions de cet enseignement dans les écoles de Villeurbanne, M. Vermande, responsable de la délégation, soulignait que l'éducation physique est un élément déterminant pour la santé et l'équilibre des enfants et ceci dès leur plus jeune âge; elle permet par des gestes et des jeux de prendre conscience de son corps, elle apporte le goût de l'effort, l'esprit d'équipe et de solidarité. Pour toutes ces raisons, M. Vermande réclamait au nom de tous les parents d'élèves que l'éducation physique soit prévue dans tous les groupes scolaires et pour tous les enfants, et que pour ce faire, il était urgent de pallier la carence des installations, du matériel et du personnel.

Ensuite à l'enquête qu'ils ont menée, les C.P.E., émettent plusieurs suggestions:

- Dans les écoles maternelles, de grosses installations ne sont pas nécessaires, il suffit d'aménager des bacs à sable, des carrés de pelouse, afin, et ceci est important, de rendre les cours de récréation plus gaies et les écoles plus accueillantes.
- Pour le primaire, M. Vermande soulignait que beaucoup de maîtres ne font pas d'éducation physique faute d'installation et demandait trois choses: que soient aménagés les locaux dans tous les groupes scolaires pour que l'activité physique y soit possible toute l'année, été comme hiver; que les écoles aient des moniteurs d'éducation physique, ceci en attendant la prise en charge par l'Etat; que soient dégagés à la proximité des écoles des terrains de nature qui resteraient ouverts aux enfants en dehors des heures de classe.
- Pour le secondaire, il y a un problème d'horaire; la loi prévoit en effet 5 heures d'éducation physique par semaine, hors actuellement deux heures seulement lui sont consacrées dans les meilleurs cas, car trop souvent si un professeur tombe malade, faute de remplaçant, elle est supprimée de trois à six mois. M. Vermande soulevait aussi la question de la natation et des piscines: certes, le nouveau centre nautique de Cusset est une excellente installation, mais excentré par manque de place pour de tel établissement en ville. Il pose des problèmes de transport des enfants, qu'il faudra songer à résoudre.

M. Gagnaire prenait ensuite la parole, soulignant le handicap que représente la séparation du ministère de l'Education nationale et du secrétariat d'Etat à la Jeunesse et au Sport. Autrefois, lorsque l'Etat finançait la création d'un établissement scolaire, l'équipement sportif se faisait en même temps, il n'y avait pas le décalage actuel où il faut parfois attendre plusieurs années les crédits pour ces équipements. Reprenant l'exposé dans le détail, M. Gagnaire apportait diverses précisions: une piscine «caneton» sera mise en place d'ici un an pour le C.E.S. Mauvert et le lycée Brosolette et un gymnase sera sans doute aménagé.

En ce qui concerne le C.E.S. des Iris, l'affaire est réglée avec l'académie et comme pour le groupe scolaire Lamartine, il n'y a plus d'obstacles, ni techniques, ni financiers.

La question des moniteurs est affaire d'Etat qui refuse que les villes fassent de pré-financements, nous luttons contre cela pour la formation des maîtres d'éducation physique. Là encore, M. Gagnaire soulignait la nécessité d'une réelle coordination entre le ministère de l'E.N. et le secrétariat d'Etat à la Jeunesse et au Sport. Il ne voyait pas de grosses impossibilités pour l'aménagement des maternelles mais en ce qui concerne le primaire et le secondaire il précisait: il faudra agir coup par coup, une opération d'envergure étant rendue impossible par les problèmes financiers.

«Le Progrès, Lyon»